SANTUÁRIO DE FÁTIMA
SHRINE OF FATIMA

Acolytes pèlerins



Acolytes pèlerins

Le Groupe d'Acolytes du Sanctuaire de Fatima garantit le service d'autel des célébrations du Sanctuaire de Fatima. Le service des autres acolytes doit respecter les conditions suivantes:

- Être intégrer dans un groupe de pèlerins organisé par la paroisse ou le diocèse, qui soit dûment inscrit au Service de Pèlerins du Sanctuaire de Fatima ;
- Être porteur d'une pièce d'identité, notamment la carte d'acolyte, ou déclaration de la paroisse ;
- Apporter son aube ;
- Apporter des chaussures qui conviennent à la célébration liturgique (les chaussures sportives ne sont pas permises).

Lors des pèlerinages anniversaires – les jours 12 et 13 de mai à octobre -, le service d'autel est garanti exclusivement par le Groupe d'Acolytes du Sanctuaire de Fatima. Les séminaristes ont la possibilité d'assister aussi aux célébrations à condition d'être identifié et apporter son aube.

www.fatima.pt/fr/pages/acolytes-pelerins